

**ARDÈCHE
LARGENTIERE
COMMUNE
de
ST MELANY**

**N° de la délibération
2023-44**

**Membres en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9**

**POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**Objet :
Modification statuts communauté
de commune Beaume Drobie :
Actualisation et toilettage**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 Septembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélangy**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

Fanny WALDSCHMIDT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Lucy RENAULT

Représentés : Arlette OBRY donne procuration à Didier PIOLAT, Roger LOMBARDOT donne procuration à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Loïs COLTEL, Damien PETIT

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération n° C-202307-076 du conseil communautaire en date du 18 juillet 2023.

Il donne lecture de cette délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification et acter l'actualisation et le toilettage des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal

Se prononce favorablement, à l'unanimité pour la modification des statuts tel que proposé par le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 18 juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Fait à St Mélangy, le 03 octobre 2023

Le Maire

Didier PIOLAT

